



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 21 décembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2019-12-21_1668

Convention de partenariat entre
EPT Grand-Orly Seine Bièvre et le pôle de
Compétitivité Médicen Paris région

L'an deux mille dix-neuf, faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 17 décembre a été annulé et de nouveau convoqué, le 21 décembre à 9h. Le 21 décembre à 09h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-Sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date 17 décembre 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	Abs		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	M. Boyer	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	Abs		
Orly	M.	ATLAN	Thierry	P		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Abs		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	Abs		
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Abs		
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Repr.	M. Tmimi	P
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	Repr.	M. Segura	P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Repr.	M. Marchand	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Abs		
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Abs		
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs		
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	Abs		
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	Repr.	Mme Baud	P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P (2)		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	Repr.	Mme Tordjman	P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Repr.	Mme Pescheux	P
L'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	Abs		
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	Mme Marcheix	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Abs		
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Abs		
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	P		P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	P		P
Cachan	M.	FOULON	Jacques	P		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs		
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Abs		
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Abs		
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Abs		
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Repr.	M. Atlan	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs		
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Abs		

1668

1/4

Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Abs		
Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Abs		
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P (1)		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs		
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Abs		
L'Hay-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Abs		
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs		
Orly	Mme	JANODET	Christine	Abs		
L'Hay-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Abs		
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Abs		
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Abs		
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	Repr.	Mme Montoir	P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	P		P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	Abs		
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Repr.	M. Leprêtre	P
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	Abs		
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Repr.	M. Foulon	P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Abs		
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Abs		
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	P		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	P (2)		P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Abs		
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Repr.	M. Bourjac	P
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Repr.	M. Petetin	P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	Repr.	Mme Taillebois	P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	Abs		
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Hay-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	P		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	P		P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Abs		
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	Abs		
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Abs		
Villejuif	M.	YBOUET	Elie	Abs		

(1) A partir délibération n° 1628

(2) A partir délibération n° 1630

Secrétaire de Séance : Monsieur Julien Dumaine

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1625 à 1627	25	50	17	42
1628 à 1629	26	49	17	43
1630 à 1744	28	47	17	45

Exposé des motifs

En matière de développement économique et de potentiel d'innovation, la santé, le bien-être et l'autonomie constitue l'un des trois domaines d'action stratégiques du territoire.

Avec la présence de Sanofi, Air Liquide, L'Oréal, de nombreuses PME, TPE et start-ups performantes, de dynamiques fortes portées par Cancer Campus, Silver Valley et FuturAge, les équipements économiques dédiés à cette thématique (Silverinnov, Villejuif Biopark), le Grand-Orly Seine Bièvre contribue fortement à la richesse de l'écosystème santé francilien.

Dans ce cadre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a pu engager en 2017 une démarche partenariale, se poursuivant et se développant à l'heure actuelle en particulier avec la CCI94, le pôle de compétitivité Médicen Paris Région et le pôle de compétitivité Cap Digital permettant de construire sur ce territoire une dynamique de filière innovante.

Les enjeux sont particulièrement importants en termes de d'innovation et de développement d'activités économiques, de compétences et de formation, de qualité de vie et de santé de la population.

La participation active du pôle de compétitivité Médicen à cette initiative structurante est essentielle pour notre territoire.

Medicen Paris Région est le pôle des industries de santé en Ile de France. Il est l'animateur de cette filière sur ce territoire.

Medicen Paris Région contribue à animer la dynamique santé bien être de notre territoire pour la rendre visible au niveau de l'Ile de France et au niveau international.

Le partenariat proposé entre l'EPT et Medicen Paris Région permet d'apporter au projet santé bien-être engagé sur notre territoire une pertinence et une légitimité dans un positionnement régional, c'est-à-dire dans une mise en perspective de ses spécificités par rapport à celles des autres territoires franciliens. L'objectif est de :

1. Capitaliser sur les points forts du territoire,
2. Renforcer les liens entre les acteurs du cluster
3. Créer des synergies entre eux
4. Mettre en place les liens avec d'autres territoires connexes ou plus éloignés.

Ce partenariat fait l'objet d'une première convention établie du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2018, et d'une adhésion de l'EPT à Medicen.

Il est aujourd'hui proposé de poursuivre ce partenariat dans le cadre d'une nouvelle convention pour la période 2019-2021 qui porte, de manière non exclusive en particulier sur 3 objectifs :

- L'accompagnement des entreprises relevant du domaine traité par Medicen
- Un travail conjoint sur le développement global du Domaine d'Activité Stratégique Santé Bien être Autonomie territorial piloté par l'EPT
- L'élaboration d'une cartographie dynamique des acteurs de la santé sur l'île de France incluant bien entendu l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Dans le cadre de cette convention, l'EPT devient adhérente de Médicen pour une cotisation en 2019 de 9000 € TTC

Aussi, est-il proposé d'adhérer au pôle de compétitivité Medicen Paris Région, d'approuver le renouvellement de l'adhésion de l'EPT à Médicen, la convention de partenariat entre le pôle de compétitivité Medicen Paris Région et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et d'autoriser son président à la signer.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Considérant l'intérêt pour le territoire que représente le partenariat avec le pôle de compétitivité Medicen Paris Région pour le développement du domaine d'activité stratégique territorial "Santé Bien-être- Autonomie" ;

Vu les statuts du pôle de compétitivité Médicen Paris région ;

Entendu le rapport de Monsieur le Président, et sur sa proposition,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Décide de l'adhésion de l'EPT au pôle de compétitivité Medicen Paris Région.
2. Approuve la convention de partenariat 2019-2021 entre l'EPT Grand- Orly seine bièvre et le pôle de compétitivité Medicen Paris Région, annexée à la présente
3. Autorise le président ou son représentant à signer ladite convention, tout avenant éventuel et tout document afférent
4. Dit que les recettes et dépenses correspondantes seront inscrites au budget supplémentaire 2020.
5. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Pour : 45

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture et publiée le 27 décembre 2019



A Vitry-sur Seine, le 26 décembre 2019
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

CONVENTION DE PARTENARIAT 2019-2021

Entre

L'Etablissement Public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, établissement public de coopération intercommunale, ayant son siège au 2 avenue Youri Gagarine, 94 400 Vitry-sur-Seine, , représenté par son Président Michel LEPRÊTRE, dûment habilité à cet effet par délibération n° Ci-après dénommé « EPT Grand-Orly Seine Bièvre »

D'une part,

Et,

Le pôle de compétitivité **Medicen Paris Region**, constitué sous la forme d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 3-5 impasse Reille - 75014 Paris, N° de Siret : 489 590 711 000 37, représenté par son Président **Christian LAJOUX**, dûment habilité à cet effet, Ci-après dénommée « Medicen »

D'autre part,

Préambule :

Medicen Paris Region est un pôle de compétitivité des technologies innovantes en santé, à rayonnement national et international. Il mobilise plus de 420 entreprises, organismes académiques, hôpitaux et collectivités territoriales autour d'une même ambition : positionner l'Île-de-France en premier cluster de santé d'Europe.

En étroite collaboration avec les acteurs régionaux et nationaux de l'innovation en santé, la mission de Medicen Paris Region consiste à :

- faire émerger, valoriser et aider au financement de projets collaboratifs labellisés en santé dans le but de les transformer en valeur économique (produits, process industriels, services) et en emplois,
- renforcer l'attractivité du territoire francilien, animer et catalyser cet écosystème représentant plus de 50% des sciences de la vie en France, renforcer sa visibilité et son rayonnement à l'international,
- accélérer le développement économique de startups et PME innovantes sur le territoire national et à l'international,
- animer le réseau francilien des acteurs de l'emploi et de la formation de la filière santé et accompagner la structuration RH des entreprises franciliennes de la filière.

Son activité se concentre autour de cinq axes stratégiques : diagnostic biologique, imagerie diagnostique et interventionnelle, Techno-Thérapie, santé numérique ainsi que biothérapie et molécules

Dans ce cadre, Medicen a pour objectif principal de sélectionner les projets collaboratifs de recherche et de développement entre des entreprises et des laboratoires de recherche, les labelliser et le suivre. Elle doit également mettre en œuvre la politique industrielle des pôles de compétitivité, dans ses aspects d'animation et de renforcement de la recherche scientifique, des activités économiques et de création d'emplois liés à la filière.

L'Établissement Public territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre, est un établissement public de coopération intercommunale créé au 1er janvier 2016 dans le cadre de la mise en place de la Métropole du Grand Paris (MGP), situé au sud de la Métropole. Avec 123 km², 24 communes et 686 000 habitants, ce territoire est le plus grand de la métropole par sa superficie, son nombre de communes, le deuxième après Paris en nombre d'habitants.

Ce nouvel établissement public exerce de plein droit, entre autres, les compétences suivantes : Développement économique / Politique de la ville / Eau et assainissement / Gestion des déchets ménagers et assimilés / Elaboration d'un plan local d'urbanisme / Elaboration d'un plan climat-air-énergie / ...

Deuxième pôle économique de la MGP après Paris, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est un territoire à forts enjeux métropolitains avec des atouts exceptionnels : une connexion à l'international avec l'aéroport d'Orly, le MIN de Rungis - le plus grand marché de produits frais au monde -, un réseau de transports en commun dense et de grands projets (3 nouvelles lignes de métro, 2 tramways, et plusieurs BHNS), plusieurs millions de m² d'immobilier d'entreprise programmés ...

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre c'est aussi un tissu économique diversifié et équilibré : activités productives, R&D et innovation, activités tertiaires.

L'axe santé bien-être et autonomie fait partie - avec le numérique et la Ville de demain - des trois « Domaines d'Activités Stratégiques » (DAS) retenus, porteurs d'innovation, d'activités économiques et d'emplois.

Dans ce domaine de la santé et du bien-être l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre bénéficie en effet d'un écosystème d'innovation riche et varié, avec :

- des pôles de compétitivité, clusters et réseaux dont la Silver Valley, FuturAge, Cancer Campus, Matériaupôle, Elastopole, Cluster Eau-Milieus-Sols,...
- des entreprises et centres de R&D : AGFA HealthCare, L'Oréal, Sanofi, Abbott France, Innothera, BIOTRONIK France, Zimmer Dental, Terolab, ENEDIS, Air Liquide Santé France,...
- des structures académiques : UPMC, UPEC, IUT Cachan, Sup Biotech, Institut Universitaire d'Ingénierie de la Santé & Smart Labex (UPMC)
- des CHU et établissements de santé : Paul Brousse, CHU Kremlin Bicêtre, CHU Henri-Mondor, Institut Gustave Roussy, Institut de la Longévité Charles Foix, Institut Supérieur des Biosciences
- des plates-formes d'accompagnement de projets et des tiers lieux : SilverInnov, Villejuif Biopark, La Fabrique, Rungis & Co, Nucléus, Créative Valley, OncoEntrepreneurs

Pour l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, l'innovation et les révolutions technologiques en cours constituent, avec l'enseignement supérieur et la recherche, l'un des moteurs essentiels du développement économique, indispensable au maintien et au développement des activités productives sur le territoire, contribuant à répondre aux enjeux économiques et sociétaux de développement durable, de transition énergétique, de préservation de l'environnement et de bien-être de la population.

L'EPT se veut résolument un territoire durable, solidaire, inclusif et attractif pour le bénéfice de ses habitants et, dans le cadre de ses objectifs de développement économique, **la volonté de maintenir et développer son tissu productif.**

Cette volonté s'est traduite par la signature, avec de nombreux partenaires, d'un « Manifeste pour un territoire productif et industriel & productif » en 2018.

L'EPT s'est positionné et été retenu dans ce cadre en tant que « Territoire d'Industrie » national **par la mission Territoires d'industrie.**

Ce dispositif a pour ambition d'accélérer le développement des territoires à forts enjeux industriels.

Ce positionnement s'inscrit dans le projet de territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et participe à définir les enjeux et sujets d'intervention de l'EPT et de ses partenaires en matière d'innovation.

Cette collaboration engagée avec les acteurs de l'innovation se poursuivra dans le cadre d'une initiative proposée par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre de construction - dans une démarche partenariale d'une « Fabrique territoriale de l'innovation ».

Le projet

Etant donné les enjeux de développement économique de la filière santé bien-être sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, et vu le rôle de l'association Medicen pour accompagner et susciter des projets de recherche et développement dans la filière santé en Ile-de-France, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et l'association Medicen se sont rapprochés et ont convenu de développer un travail partenarial, dans le cadre d'une adhésion de L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et sur des objectifs définis par la présente convention.

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre « Medicen » et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au profit de l'attractivité et de la compétitivité des entreprises du territoire Grand-Orly Seine Bièvre

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a décidé d'adhérer au pôle de compétitivité Medicen.

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les sujets et les modalités du partenariat entre « Medicen » et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au profit de l'attractivité et de la compétitivité des entreprises du territoire Grand-Orly Seine Bièvre

ARTICLE 2 : Actions de Medicen

Medicen est le pôle de compétitivité francilien dans le domaine des sciences du vivant et anime l'écosystème Santé avec son équipe de permanents et a recours à des expertises externes si besoin.

Medicen assure l'animation des thématiques industrielles et/ou technologiques liées à la filière santé en Ile-de-France, qui lui permet :

- d'avoir une vision stratégique qu'elle partage avec les acteurs concernés,
- de proposer des projets de Recherche et Développement coopératifs
- de contribuer au développement de la filière santé sur l'ensemble du territoire francilien

Medicen établit un dialogue permanent avec les financeurs publics et privés en leur apportant sa capacité d'évaluation et d'expertise des projets de Recherche et Développement coopératifs et de développement et de l'attractivité territorial.

Medicen contribue, également, à l'orientation des activités d'enseignement et de recherche pour permettre à l'Ile-de-France de disposer des compétences et des formations qualifiantes nécessaire au développement de cette filière.

ARTICLE 3 : Actions de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a engagé différents types d'actions :

Définition de plusieurs domaines d'actions stratégiques (DAS) porteurs d'innovations, de création d'activités économiques et d'emplois : le numérique (et industries connexes) - la santé /bien-être / autonomie - la ville durable / ville de demain.

Avec la création de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, mise en place d'une mission innovation-filières - enseignement supérieur, sujets considérés comme des moteurs essentiels du développement économique du territoire. Cette mission a pour objectif de développer les dynamiques de partenariats et les synergies entre et avec les acteurs de l'écosystème de l'innovation, de renforcer leur ancrage territorial, d'animer à l'échelle du territoire un « hub de l'innovation ».

Dans le domaine de la santé et du bien-être en particulier :

Une réflexion a été engagée depuis plusieurs années, poursuivie par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre dès sa création. Ces travaux ont permis de mettre en lumière la richesse et le potentiel de développement d'activités et de projets en santé et bien être portés par de nombreux acteurs de ce territoire (entreprises, établissements de santé, filières innovantes, tiers lieux, etc.) avec cependant très peu d'interactions entre ces acteurs.

Fort de ces éléments, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a décidé en 2017 d'engager une démarche partenariale permettant d'avancer concrètement **vers l'organisation** d'un écosystème territorial santé bien-être positionné et reconnu à l'échelle francilienne, voire au-delà.

ARTICLE 4 : Partenariat entre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et Medicen

La présente convention de partenariat portera en particulier, et de manière non exclusive sur 3 sujets :

L'accompagnement des entreprises relevant du domaine traité par Medicen :

Les partenaires définiront conjointement les modalités d'accompagnement des entreprises du territoire ou souhaitant s'y implanter, adhérentes ou entrant dans le champ d'action de Medicen. Ces actions pourront concerner des accompagnements stratégiques relatifs à leur consolidation/développement/création-portage de projets, besoin immobilier, accompagnement RH....

L'EPT mobilisera pour ce faire toutes les possibilités en interne (missions Accompagnement des entreprises, Aménagement économique, Immobilier, Promotion appui RH, Appels à Projets...) ou dans le cadre des partenariats qu'elle a également instaurés avec d'autres acteurs (Chambres Consulaire, Caisse des Dépôts et consignations...), et des dispositifs dont elle est partie prenante (territoire d'industrie...), de ces équipements économiques propres (pépinières /hôtels d'entreprises Silverinnov, La Fabrique) ou de partenaires(Villejuif Biopark, Créative Valley), la mise en relation avec les réseaux organisés du territoire (clusters...)

Un travail conjoint sur le développement global du Domaine d'Activité Stratégique Santé Bien être Autonomie territoriale.

Ce travail s'effectue également avec d'autres acteurs clés intervenant sur ce domaine : La Chambre de Commerce et d'Industrie du Val de Marne, Le pôle de compétitivité Cap digital.

Ces partenaires sont associés dans un comité technique de pilotage de ce DAS en particulier pour le pilotage de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage engagée de novembre 2019 à décembre 2020.

Cartographie dynamique des acteurs de la santé

Medicen a engagé une démarche de cartographie des acteurs de l'écosystème du domaine de la santé, dans le cadre duquel un travail partenarial a été engagé avec l'EPT (Mission innovation SIG de l'EPT).

Une présentation de ce prototype avait été effectuée aux acteurs dans le cadre d'une initiative conjointe Medicen EPT en décembre 2018.

Medicen a réinitié, en partenariat avec la Région Ile-de-France, les travaux sur cet outil en 2019 afin de le rendre opérationnel en 2020.

Cet outil pourra être utilisé par l'EPT dans le cadre du travail réalisé sur le DAS SBEA et plus globalement dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques publiques.

L'EPT contribuera, dans le cadre de sa connaissance et de sa relation privilégiée avec les acteurs territoriaux, à proposer des mises à jour et à transmettre à Medicen des informations susceptibles d'alimenter cette cartographie régionale.

Général

La participation active de Medicen dans la dynamique santé bien-être engagée par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre apporte une garantie de l'inscription, de la cohérence et de la lisibilité de la dynamique santé bien être du territoire Grand-Orly Seine Bièvre dans l'écosystème santé de la Région IDF.

En outre, ce partenariat permettra à Medicen de mieux connaître le territoire et de pouvoir proposer des coopérations sur des projets porteurs d'enjeux pour le territoire en matière de recherche, d'innovation, d'entrepreneuriat et/ou de besoin de compétences dans le domaine de la santé, tels par exemple : Un événement santé d'envergure régionale, une université d'été et/ou un la création d'un module en entrepreneuriat, enquête sur les besoins de formation et de compétences des entreprises.

D'autres sujets de partenariats définis d'un commun accord pourront voir le jour pendant la durée de cette convention.

La définition et la mise en œuvre éventuelle de nouvelles initiatives s'inscriront dans la présente convention, ou seront définies d'un commun accord entre les parties, dans le cadre d'un avenant à la présente convention ou de conventions spécifiques entre les parties avec une recherche par les parties de cofinancements.

Article 5 : Adhésion de l'EPT à Medicen

Dans le cadre de la présente convention, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre adhère à l'Association Medicen Paris Region au tarif des collectivités territoriales soit, pour l'année 2019 un montant de 7 500 € HT soit 9000 € TTC. Le montant indiqué ci-dessus est susceptible d'évoluer en fonction des montants d'adhésions fixés chaque année par le Conseil d'administration de Medicen.

Pour l'année 2020, compte tenu de la cotisation totale versée en 2019 par l'EPT à Medicen d'un montant de 10.000€ HT soit 12 000 € TTC, le montant de la cotisation 2020 est ainsi ramené à 5.500 € HT soit 6.600€ TTC.

ARTICLE 6 : Obligations de Medicen

L'association Medicen s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques, financiers et humains nécessaires à la réalisation des actions définies dans l'article 2.

Elle associera l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre aux actions menées sur le territoire Grand-Orly Seine Bièvre et tiendra informé l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre **via sa Newsletter ou mails en direct** de ses actions et événements en Ile-de-France.

Elle fera apparaître le logo de Grand-Orly Seine Bièvre dans ses actions de communication liées à la présente convention.

Plus particulièrement, dans le cadre de cette convention, Medicen contribuera notamment à apporter à l'EPT **Grand-Orly Seine Bièvre** une connaissance:

- des acteurs publics et privés de la santé, dans le cadre d'une cartographie régionale
- de l'écosystème francilien (acteurs et dispositifs)

d'autres sites en France et à l'international (benchmark des territoires de santé)

ARTICLE 6 : Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à la date de signature de la dernière des parties et prend fin au 31 décembre 2021.

ARTICLE 7 : Contrôle et exécution

Medicen s'engage à mettre à disposition les informations annuelles relatives à l'association : budget prévisionnel, rapport de gestion et d'activité concernant ses actions ainsi que le bilan, le compte de résultat et ses annexes certifiées conformes par le commissaire aux comptes.

Medicen renseignera annuellement le tableau d'indicateurs qui sera transmis à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre dans les six mois suivant la fin de chaque exercice annuel.

Ce compte-rendu sera établi conformément à l'arrêté ministériel du 24 mai 2005 (JO du 29/05/2005).

ARTICLE 8 : Résiliation

En cas de non-respect, partiel ou total de ses engagements par Medicen, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se réserve le droit de résilier la présente convention avant le 31 décembre de l'exercice en cours, suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 9 : Litiges

En cas de litige relatif à l'application de la présente convention, les parties s'engagent à épuiser toutes les voies de conciliation possibles avant de saisir le juge compétent.

Fait à Paris , le

Pour l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Pour Medicen Paris Region

Le Président
Michel LEPRETRE

Le Président
Christian LAJOUX